

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLEANS

DEPARTEMENT DU CHER

COMMUNE DE CIVRAY

ENQUÊTE PUBLIQUE

**Concernant la demande de permis de construire déposée par la société
SAS CPV SUN 40 en vue de la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol situé au lieu
dit « Bois du Coudray » sur le territoire de la commune de CIVRAY.**

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

INTERVENANT : Bernard ANDRÈ
Commissaire enquêteur départemental (18)

-
Décembre 2023- Janvier 2024

ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Par décision du Président du Tribunal administratif d'Orléans, en date du 12 octobre 2023, j'ai, (Bernard ANDRÈ) été désigné en qualité de commissaire enquêteur, en vue d'effectuer une enquête publique concernant la demande de permis de construire déposée par la société SAS CPV SUN 40 en vue de la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol situé au lieu dit « Le bois du Coudray » sur le territoire de la commune de CIVRAY (Cher).

Le préfet du Cher m'a confirmé dans mes fonctions par arrêté DDT N°2023-400 en date du 7 novembre 2023.

A cet effet, j'ai été contacté par Madame Pascale CHAUVET du service juridique de la DDT qui m'a fait parvenir le dossier.

Ensemble nous avons défini les modalités de cette enquête qui se déroulera pendant 39 jours consécutifs du lundi 4 décembre 2023 (14 heures) au vendredi 12 janvier 2024 (17 heures) à la mairie de CIVRAY, siège de l'enquête.

Le public pourra consulter et prendre connaissance du dossier

- en version papier et en version électronique au siège de l'enquête
- sous format numérique sur le site internet départemental de l'État : www-cher-gouv.fr onglet « publications » rubrique « enquêtes publiques ».

Le public pourra formuler ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur le registre d'enquête en mairie de CIVRAY
- Par courrier déposé ou par voie postale à la mairie de CIVRAY à l'attention du commissaire enquêteur.
- Par voie électronique à la DDT ou via le site internet de l'État.

J'ai siégé en mairie de CIVRAY pendant 5 permanences :

- Lundi 4 décembre 2023 de 14 heures à 17 heures
- Mardi 12 décembre 2023 de 9 heures à 12 heures
- Mercredi 20 décembre 2023 de 9 heures à 12 heures
- Jeudi 04 janvier 2024 de 14 heures à 17 heures
- Vendredi 12 janvier 2024 de 14 heures à 17 heures

A ma disposition et à celle du public se tenaient :

- Un dossier complet et assez conséquent concernant le futur parc photovoltaïque
- Les arrêtés et avis des différents services, des plans cadastraux et des photographies
- Le récépissé de dépôt du permis de construire pour le parc photovoltaïque

Au premier jour de l'enquête, j'ai rencontré Madame le Maire de CIVRAY et son adjoint. Nous avons échangé sur le projet.

J'ai vérifié que toutes les dispositions relatives à l'enquête avaient été bien respectées :

- Affichage en mairie
- Publicité dans deux journaux locaux :
 - Le Berry Républicain les samedis 18 novembre et 9 décembre 2023
 - L'Information Agricole du Cher les vendredis 17 novembre et 8 décembre 2023

Je me suis rendu sur les lieux et j'ai constaté que l'avis d'enquête était bien apposé à l'entrée du chemin menant sur la parcelle du futur parc voltaïque.

Je suis retourné sur les lieux le 4 janvier afin de mieux explorer le terrain concerné par le futur parc photovoltaïque.

Au cours de mes permanences, je n'ai reçu que deux personnes (Messieurs NIVET et TÊTENOIRE) et un message de la société COLAS qui m'a été transmis par la DDT.

LES OBSERVATIONS

● 1ère OBSERVATION

Le message internet a été envoyé par Monsieur Gérard ROLLIN, chef de service commercial éolien et solaire à la société COLAS.

En tant qu'employeur et entrepreneur, il apporte son total soutien à ce projet.

● 2ème OBSERVATION

Le 12 décembre, j'ai reçu Monsieur Philippe NIVET avec lequel nous avons échangé sur le projet.

Le 4 janvier, nous nous sommes rendu sur les lieux et il m'a apporté toutes les précisions nécessaires sur l'historique de la parcelle. Le 12 janvier, il m'a apporté un courrier précisant les raisons de son intervention.

M.NIVET, en tant que gérant du GFA du domaine du Coudray, propriétaire riverain sur deux faces et au nom de tous les habitants du domaine du Coudray,

Il souhaite un renforcement de la haie prévue côté Courday, parallèle à la route nationale N°151.

Il estime que ce serait une compensation pour le défrichement de cette parcelle.

Il précise également que le chemin, qui accède à la parcelle concernée par le projet, lui appartient mais qu'il n'a jamais été contacté par le porteur du projet.

● 3ème OBSERVATION

Le vendredi 12 janvier, lors de ma dernière permanence, j'ai reçu Monsieur Claude TÊTENOIRE, un propriétaire de la parcelle où doit s'implanter le projet.

Il intervient également au nom de sa mère, usufruitière.

Il conteste vivement ce projet au prétexte que sa superficie ne correspond plus au contrat qu'il a signé avec « LUXEL » en 2019.

La surface concernée par le photovoltaïque n'est plus que 5 hectares environ alors que précédemment le contrat s'établissait sur une dizaine d'hectares.

Il n'est donc plus d'accord avec le projet présenté aujourd'hui.

Le présent procès-verbal a été remis au porteur du projet le vendredi 19 janvier 2024 à la Ddt du Cher avec copie du registre et des observations.

Et ont signé les parties concernées, le porteur du projet, la responsable DDT, le Commissaire-Enquêteur.

A VILLABON, le 19 janvier 2024

Bernard ANDRÉ /